

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2243 :

Acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie -
Autorisation de signature du lot n°3

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-2197201-20260216-44-2243-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2243 : Acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie - Autorisation de signature du lot n°3.

Direction des Ressources Techniques et de la Logistique - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition et la livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie, et a pour objet de satisfaire l'ensemble des besoins générés par les activités effectuées en régie par les services techniques de la Mairie de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du CCP.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 11 août 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 16 septembre 2025 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est composée de DIX-NEUF (19) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP. **Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés sur toute la durée de l'accord-cadre comme suit :**

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montants sur toute la durée de l'accord-cadre (€ HT)	
		Minimum	Maximum
3	Aciers de construction et autres produits ferreux	SANS	640 000 €

Seul le lot n°3 fait l'objet de la présente délibération. Les lots n°1 à 19 ont fait l'objet d'une délibération n°43/2210 en date du mercredi 17 décembre 2025.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, dans la limite de DEUX (02) entreprises maximum par lot (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres).

La durée de chaque lot court à compter de sa notification et prend fin au 31 décembre 2029. Chaque lot pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Lors de l'exécution de ces accords-cadres, **l'attribution des commandes se fera selon la méthode dite du « tour de rôle »**. Pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement. Le premier titulaire sera déterminé selon l'ordre de classement des offres. Ainsi, la première commande sera adressée au titulaire dont l'offre a été classée au rang 1 ; la deuxième au titulaire dont l'offre a été classée au rang 2, et ainsi de suite.

Le mercredi 10 décembre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 80% et délai d'exécution – 20%), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Entreprises attributaires
3	Aciers de construction et autres produits ferreux	1^{er} : RAVATE PROFESSIONNEL 2^{ème} : CASTOR

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 - (60632- 6068) 45.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

